

# LA RÉUNION TERRE D'EUROPE

AIDE AUX ENTREPRISES

AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ  
DU TERRITOIRE

2 0 1 4

2 0 2 0

COOPÉRATION RÉGIONALE  
RELATIONS INTERNATIONALES

RECHERCHE ET  
INNOVATION NUMÉRIQUE

TOURISME



Energies renouvelables

## DISTILLERIE RIVIÈRE DU MÂT : DU RHUM À L'ÉNERGIE

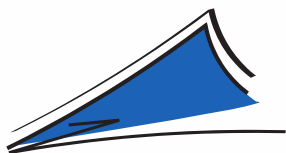
*La distillerie basée à Beaufonds développe une activité de méthanisation qui couvre déjà 80% des besoins en énergie de sa chaudière, tout en se préparant à produire de l'éthanol pour la future centrale électrique de Saint-Pierre.*



DRM

L'unité de méthanisation de la Distillerie Rivière du Mât.

L'ACCÈS AUX  
DISPOSITIFS  
"EUROPE"



#RÉGIONRÉUNION

LA RÉUNION!  
positive!

Guichet Régional  
des Aides Économiques

LA RÉUNION QUE NOUS CONSTRUISONS ENSEMBLE



CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION  
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE

www.regionreunion.com

Avenue René Cassin - Moufia B.P. 67190  
97801 SAINT DENIS CEDEX 9  
Tél : 02 62 48 70 00 - Fax : 02 62 48 70 71

En quelques années, le site de la Distillerie Rivière du Mât, qu'elle occupe depuis 1984 près de l'ancienne sucrerie de Beaufonds, a changé de visage. Si, vues de l'extérieur, ce sont les nouvelles colonnes de distillation qui attirent les regards, la véritable innovation réside dans un ensemble de cuves métalliques et un réseau complexe de tuyauteries : l'unité de méthanisation de la distillerie, opérationnelle depuis 2010. « Elle nous permet de faire face à notre obligation de dépolluer nos effluents, les vinasses issues de la distillation, explique Teddy Boyer, directeur de l'usine. Nous avons fait le choix de ce processus biologique relativement complexe, qui nous a demandé plusieurs années de rodage ».

La méthanisation consiste à mélanger les vinasses à des boues dont les bactéries transforment la matière organique en biogaz, majoritairement du méthane. Récupéré, ce dernier peut être brûlé pour produire de l'énergie. Il répond aujourd'hui à 80% des besoins de la chaudière de la distillerie, effaçant d'autant la facture de fioul.

### DEUXIÈME MÉTHANISEUR EN 2018

« Un investissement, en cours, de 935 000 euros, financé à 60% par le FEDER, va nous permettre de stabiliser la production de biogaz », poursuit Teddy Boyer. Notre processus est désormais performant et maîtrisé, la création d'un deu-

xième méthaniseur est en phase d'études depuis le début de l'année, sa construction devrait commencer début 2017 pour une mise en service en 2018. Ce projet, pour lequel nous allons également solliciter un soutien européen, permettra de couvrir la totalité de nos besoins thermiques, l'excédent sera employé à fabriquer de l'électricité ».

Les projets de la Distillerie Rivière du Mât ne s'arrêtent pas là. L'entreprise, qui faisait partie jusqu'en 2010 du Groupe Quartier Français, est détenue depuis 2013 par le groupe La Martiniquaise, n°2 français du secteur des spiritueux, également partenaire d'Albioma dans la future turbine à combustion de Saint-Pierre. La centrale

électrique fonctionnera en partie en brûlant de l'éthanol et la distillerie bénédictine sera en mesure de répondre à 30% de ses besoins.

Enfin, l'usine commence à expérimenter l'épandage des boues issues de la méthanisation en fertilisation agricole, en partenariat avec le groupe sucrier Tereos Océan Indien et des planteurs de l'Est. Si l'essai s'avère concluant, le cercle vertueux sera bouclé : la mélasse sortie des sucreries donnera du rhum, les vinasses de la distillerie donneront de la chaleur et de l'électricité et les résidus ultimes retourneront à la canne.

## UN SOUTIEN EUROPÉEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Distillerie Rivière du Mât a bénéficié d'une fiche action du FEDER 2014-2020 destinée à « promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz ». Cette mesure est dotée d'une enveloppe de 8,9 millions d'euros sur la période, destinée au financement de projets de valorisation calorifique de la biomasse et de climatisation solaire (production de froid à partir de la chaleur produite par des capteurs solaires).

Elle est gérée par le guichet unique « Infrastructures, Développement Durable et Energies », placé sous la responsabilité de Gaëtan Magré. Outre les aides à l'accompagnement de la transition énergétique, notamment par la poursuite de l'équipement de l'île en chauffe-eau solaires, ce guichet gère des mesures soutenant à la protection de l'environnement, le transport durable et à la prévention des risques naturels, pour un montant global de 248 millions d'euros.

L'autre périmètre d'intervention du guichet unique concerne les infrastructures : 257 millions d'euros de subventions européennes pourront être injectés dans les chantiers routiers (dont la Nouvelle Route du Littoral), portuaires et aéroportuaires jusqu'en 2020.

Pour en savoir plus : Guichet Unique « Infrastructures, Développement Durable et Energies », Hôtel de Région, avenue René-Cassin, Moufia, Saint-Denis. Tél. 0262 487 087.





Aménagement urbain

## LA CIVIS DESSINE SON AVENIR URBAIN

*L'intercommunalité sudiste a élaboré une stratégie de développement urbain qui lui donne accès à un nouveau mode d'affectation des subventions FEDER : les investissements territoriaux intégrés.*



La zone d'activités de Pierrefonds, au cœur du projet de la CIVIS.

De nombreux projets d'aménagement urbains peuvent désormais bénéficier de financements européens au titre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). Ce nouveau mode d'affectation d'une dizaine d'aides inscrites au FEDER confère aux intercommunalités une responsabilité accrue. En définissant clairement, au préalable, une stratégie de développement pour leurs zones urbaines, elles obtiennent la possibilité d'orienter les aides communautaires disponibles vers les projets qu'elles considèrent prioritaires.

### ZONES D'ACTIVITÉS, TRANSPORTS, PARCS URBAINS...

La CIVIS est une des premières intercommunalités à avoir fait valider sa stratégie par le Conseil régional, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER, le 27 avril dernier. « Les Investissements Territoriaux Intégrés ne concernant que les zones urbaines, nous avons dû, dans un premier temps, les délimiter, explique Stéphane Babonneau, chargé de mission auprès du directeur général des services de la communauté sudiste. Nous avons

pour cela superposé des cartes géographiques : celles des densités de population, des zones d'activités, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et du TCSP appelé à relier nos pôles urbains ». Dans ce périmètre éligible aux ITI, où se concentrent les activités économiques et l'habitat, deux projets structurants se distinguent : l'aménagement de la zone de Pierrefonds, dont une première tranche de dix hectares vient d'être livrée, et celui du réseau de transport en commun en site propre. Le premier vient répondre à une pénurie de foncier économique qui pénalise le Sud depuis plusieurs années, alors que la route des Tamarins incite les entreprises à s'implanter sur ses abords. La seconde est la seule alternative face à la congestion croissante de la circulation sur la RN1 entre Saint-Louis-Saint-Pierre. Les aides européennes mobilisables pourront également soutenir l'aménagement de nouvelles zones d'activités, au Tévelave, à Petite-Île et à Saint-Pierre, ainsi qu'à la modernisation des zones existantes. Elles seront également sollicitées pour la création d'un parc urbain à Bois-d'Olive, le financement de l'équipement des logements sociaux et des bâtiments publics en chauffe-eau solaires.



La CIVIS a créé un logo pour ses réalisations qui seront financées dans le cadre des ITI.

## NOUVELLES RESPONSABILITÉS POUR LES INTERCOMMUNALITÉS

Comme la CIVIS, les autres intercommunalités de l'île (CASUD, CINOR, CIREST et TCO) ont défini leur stratégie territoriale de développement urbain, durable et intégré. L'élaboration de ce document est l'étape préalable obligatoire pour utiliser le dispositif des Investissements Territoriaux Intégrés, que la Région a décidé de mettre en œuvre comme l'Union européenne lui en donnait la possibilité. Les ITI portent sur plus de 10% du montant total du FEDER, soit 122 millions d'euros de subventions communautaires, correspondant à dix mesures concernant les zones d'activités et l'immobilier d'entreprises, les transports

en commun, l'équipement en chauffe-eau solaires, la restructuration urbaine... 87,3 millions d'euros ont d'ores et déjà été répartis entre les cinq intercommunalités pour la période 2015-2017, pour financer les projets les plus avancés. « Les ITI sont mis en place à un moment de l'histoire de La Réunion où l'espace urbain a besoin d'être structuré, où les centralités doivent être renforcés », souligne Patrick Guillaumin, directeur général adjoint de la Région, en charge des affaires européennes. Un circuit spécifique d'instruction des dossiers a été mis en place, avec l'instauration d'un comité territorial dans

chaque intercommunalité pour mettre en œuvre le « contrat territorial ITI » signé avec la Région. Dans ce cadre, ce sont les Etablissements Public de Coopération Intercommunale qui jugent de l'opportunité d'attribuer des fonds européens aux projets qui lui sont présentés, la Région conservant la gestion administrative et financière des dossiers.

### PRATIQUE

#### FEDER 2014-2020 1,130 milliard d'euros pour La Réunion

La Région est autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional, qui dote La Réunion de 1,130 milliard d'euros jusqu'en 2020. Le soutien européen vise à améliorer la compétitivité de l'économie réunionnaise, notamment à travers des aides directes aux entreprises, et à la gestion durable des ressources et des risques. Il contribue également au financement des infrastructures d'échange (route, ports, aéroports) et de service.

#### Quatre guichets thématiques

■ **Infrastructures, Développement Durable, Énergie** (voir page de gauche)

■ **Recherche, Développement Technologique, Innovation**

Montant du FEDER disponible : 206,89 M€

Responsable du guichet : Carine Calogine

Ce guichet gère vingt mesures d'aides visant deux objectifs : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation, améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité.

■ **Entreprises et développement touristique**

Montant du FEDER disponible : 244,15 M€

Responsable du guichet : Philippe Hoarau

Ce guichet gère les aides directes aux investissements des entreprises industrielles, artisanales du secteur numérique, ainsi que les soutiens européens au secteur touristique et aux zones d'activité. Il instruit également les dossiers d'aides au fret (import et export), au recrutement de cadres, aux actions collectives de promotion et prospection, au recours à des expertises extérieures.

■ **Investissements d'Éducation, de Formation et d'Inclusion Sociale**

Montant du FEDER disponible : 156,25 M€

Responsable du guichet : Shehaz Ummer

Ce guichet gère un ensemble de fiches-actions finançant les projets urbains, l'aménagement des Hauts mais aussi la construction ou la rénovation de bâtiments d'éducation, de formation professionnelle ou d'accueil des personnes dépendantes (ainsi que la rénovation thermique des bâtiments d'éducation).

Les fiches actions du programme FEDER 2014-2020 sont téléchargeables sur le site du Conseil régional, [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com), rubrique « Fonds européens FEDER ».

Guichet d'accueil FEDER

Tél. 0262 487 087

Mail : [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

AVEC L'EUROPE, FEDER À NOU